

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JANVIER 2020

Nombre de membres : 46

En exercice : 44

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de janvier, à 19 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : P.GODET, J-L BAYLE, C.BOUVARD, F.CATALANO, G.CONTI, A.CORBEL, J.FOURNEL (arrivé à 20H), F.GARIN, G.GONGUET, J.GONGUET, M.GRANDCLEMENT, N.GROS (arrivée à 20H05), F.HINDERSCHIETT (arrivé à 19H55), D.LA PIETRA, S.MACRE, J-F MARTINE, R.MARTINOD, E.MOUGEOT, H.PIATON, J.PICOLLIER, D.PORTERET, C.RENARD, H.REYNAUD, R.SERPOL, C.TERRACOL, C.TESSIER, M.VENIN, N.VIOLLET.

Excusés :

F.BRASSART, L.PITTNER, Y.SEURAT, J.TONDINE.

Absents :

S.BIDET, E.BLANC, Z.FOURNIER, H.GENET, T.JEUNET, F.PRAS.

Représentés :

A.BOLON par J-L BAYLE, G.BRANCHU par A.CORBEL, M.CHARVET par G.GONGUET, V.CONTI par G.CONTI, D.GERMAIN par C.TESSIER, H.GUILLOT par D.LA PIETRA.

Secrétaire de séance : J.GONGUET

Date de convocation : 13 janvier 2020

Madame le Maire donne lecture des pouvoirs et demande à l'assemblée son accord pour intégrer une nouvelle délibération à l'ordre du jour : signature d'une convention pour des cours de sophrologie. Demande acceptée à l'unanimité.

- Approbation du compte-rendu du 16 décembre 2019 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.

- Présentation du plan d'aménagement forestier de Belmont-Luthézieu 2019-2038 :

Deux agents ONF présents exposent le plan d'aménagement forestier pour la commune déléguée de Belmont-Luthézieu. Ils rappellent les grandes lignes du projet qui comprend : un ensemble d'analyse sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs assignés à cette forêt ainsi que le programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme. Ce plan a été réalisé en concertation entre agents ONF, élus et habitants associés et tient compte des évolutions nécessaires liées au changement climatique.

Après avoir pris connaissance du document, les membres à l'unanimité valident la signature de ce plan.

- Validation des projets proposés dans le cadre du budget participatif :

Madame le Maire rappelle la mise en place du dispositif du budget participatif. Sur quatre dossiers déposés, deux ont été préalablement retenus : réhabilitation du chemin Picollier à Lompnieu et du chemin des écoliers à Sutrieu. Les demandes de devis sont en cours, une rencontre est encore prévue entre les deux associations afin de coordonner la signalétique. A ce jour le montant de l'enveloppe globale est estimé à 9000 € (environ 4000 € pour la réhabilitation du chemin Picollier et 4700 € pour le chemin de l'école à Sutrieu). Les élus accueillent favorablement cette démarche.

- Délibérations :

- Plan de financement prévisionnel pour l'aménagement d'un gîte à Charancin

Madame le Maire informe les membres que suite à la présentation du projet de gîte à Charancin qui leur avait été faite lors de la séance du 14 octobre 2019, il est nécessaire de valider le plan prévisionnel de financement. Elle rappelle que le montant des travaux est estimé à 136 000 € HT. Les aides sollicitées sont les suivantes :

- CCBS, aide à l'hébergement touristique : 40 800€,

- Conseil Régional, plan ruralité : 40 000€,

- Conseil Départemental, dotation territoriale : 15 000€

Le plan de financement est validé par l'ensemble des membres.

- Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert (AGEDI)

Le Syndicat Mixte AGEDI qui a pour objet la mutualisation des services informatiques et l'accompagnement des collectivités, a décidé à la demande de l'administration de revoir ses statuts. Aussi, il est décidé de passer d'un syndicat mixte fermé à un syndicat informatique mixte ouvert.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver la modification de ces statuts.

- Validation du RPQS (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public) de l'assainissement collectif pour chacune des 4 communes déléguées et de l'eau potable pour les communes déléguées de Lompnieu et Sutrieu

Afin d'évaluer l'ensemble du service public d'eau potable et d'assainissement et de répondre aux principes de transparence, il est obligatoire de présenter les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif. Ces rapports comportent des indicateurs techniques, financiers et de performance, ils peuvent être consultés par les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les RPQS.

- Harmonisation des plans comptables des maquettes M4 à partir du 1^{er} janvier 2020

Une erreur de paramétrage des budgets eau et assainissement avait été commise en 2019 puisque ceux-ci ont été paramétrés à tort en nomenclature M4 au lieu de M49 par les services de la trésorerie. Il s'agit d'une manipulation comptable, nécessitant cependant une délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de valider l'harmonisation des plans comptables.

- Signature de l'avenant nr1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes de Bugey Sud pour les travaux de la traversée de Vogland

Madame le Maire rappelle la délibération du 4 février 2019 par laquelle le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes Bugey Sud et la commune de Valromey-sur-Séran pour la réalisation de l'aménagement de la voie communale n°11 dite "rue de Vogland" dans la traversée du hameau de Vogland. Il était convenu d'une répartition des dépenses entre les deux parties, des modifications ayant eu lieu en cours de travaux, il convient de procéder à un avenant. Le bilan financier définitif fait apparaître la somme de 81 138.79 € TTC à la charge de la commune et 136 297.60 € TTC à la charge de la communauté de communes Bugey Sud.

Les membres à l'unanimité approuvent la signature de l'avenant nr1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

- Convention sophrologie

Une personne s'est positionnée pour dispenser des cours de sophrologie à la salle des associations, tous les vendredis hors vacances scolaires et ce jusqu'au 19 juin 2020. Compte tenu du démarrage de son activité sur cette fin du mois de janvier, il est proposé de ramener le prix de la location à 200 € au lieu de 300€ actuellement pratiqué. Le conseil municipal valide cette convention de mise à disposition ainsi que le tarif de 200 € proposé.

- Questions diverses :

Madame le Maire souhaite évoquer l'éboulement du mur du château de Don survenu le 23 décembre 2019. A ce jour, la route départementale est provisoirement fermée ce qui entraîne le mécontentement des riverains qui ne peuvent plus emprunter cette rue du Sautard. Après un échange, il est rappelé que cette fermeture est provisoire, le temps pour les services du Département de s'assurer qu'aucun éboulement supplémentaire ne pourrait se produire. Pour montrer notre souhait d'une intervention rapide, un courrier sera adressé au responsable des routes.

Jean GONGUET alerte sur l'état des forêts des communes déléguées de Lompnieu et Sutrieu et souhaite qu'un état des lieux puisse être réalisé pour en aviser la population. Des renseignements seront pris auprès de l'entreprise en charge de la coupe communale à Lompnieu suite au tragique accident qui a eu lieu et a mis fin à l'exploitation.

Guy CONTI signale la présence d'un véhicule abandonné à Chavillieu, les démarches administratives pour procéder à l'enlèvement sont en cours, conformément à la procédure en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Prochaine séance : lundi 9 mars 2020 à 20h, salle polyvalente de Belmont-Luthézieu.

Le Maire
Pauline GODET

